



190



VENDREDI 25 juin.

# Mathieu Laensbergk,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

## EXTÉRIEUR.

### GRÈCE. — Missolonghi, le 13 mai.

Nous venons de recevoir les *Chroniques grecques* de Missolonghi. Le n. 31 contient une oraison funèbre de lord Byron, prononcée par Spyridon Tricoupis, jeune grec qui a séjourné assez long-tems à Paris et à Londres. Voici l'extrait de la péroraison de ce discours, qui est adressé à la fille de cet illustre poète guerrier :

Encore quelques jours, et les détonilles mortelles elles-mêmes de cet homme célèbre seront enlevées à la Grèce désolée, sa seconde patrie, pour être transportées dans le pays honoré de sa naissance. Et vous, noble rejeton d'un père illustre auquel vous fûtes si chère, vous arroseriez de vos larmes le cercueil qui contiendra ses restes. Les larmes des Grecs désolés ne couleront que sur l'urne où repose son cœur; mais elles couleront sur toute la terre de la Grèce; car toute la Grèce est aujourd'hui son tombeau. Comme, dans les derniers instans de sa vie, il ne prononçait que votre nom et celui de la Grèce, il est juste qu'après sa mort elle possède aussi une partie de ses restes précieux.

La ville de Missolonghi, sa nouvelle patrie, conserve son cœur dans ses murailles, comme le symbole de son amour pour elle. De votre côté, noble fille d'un père illustre, vous recevrez son corps. Toute la Grèce en deuil et au désespoir vous l'envoie avec tous les honneurs et toute la pompe religieuse, civile et militaire dont il est digne; tous les citoyens de Missolonghi et une foule d'autres Grecs les accompagnent; ils les baignent des larmes de la reconnaissance, et tout retentit des vœux et des bénédictions de l'archevêque Porphyre, ami sincère de notre liberté, de l'évêque Joseph et de tout notre clergé. Des généraux l'ont porté sur leurs épaules pour le conduire au temple du Seigneur, des milliers de soldats formaient un cortège dans les rues où il a passé; leurs fusils, qui avaient servi à la destruction de tant de barbares, étaient inclinés vers la terre.

Et dans ce moment même, toute l'armée, prête à marcher contre l'ennemi du nom chrétien, environne son cercueil, et prête, sur son corps, le serment de ne point oublier les sacrifices de votre père, et de ne permettre jamais que les barbares souillent de leurs pieds les lieux où repose une partie de ses restes. Toutes les bouches font retentir le temple du Dieu des chrétiens d'hymnes et de prières; pour que ses dépouilles mortelles arrivent heureusement sur sa terre natale, et que son âme repose dans les lieux où reposent les justes.

(CONSTITUTIONNEL.)

### ESPAGNE. — Barcelonne, le 9 juin.

L'évêque de Majorque, don Pedro Vallejo, qui a été député aux cortès de 1820 et 1821, a reçu l'ordre du roi de résigner son évêché; et l'on vient de renfermer au Mont-Jouy le colonel Calubi, aide-de-camp du baron d'Eroles, que l'on accuse d'avoir publié, en 1820, la constitution à Tarragone.

Dans l'après-midi, le général Chambo est arrivé ici escorté par six lanciers espagnols. Cet homme exerçait autrefois l'état de vigneron.

De nombreuses bandes de voleurs parcourent la province, et surtout le Lampurdan, en se livrant aux excès les plus graves. Les vols et assassinats qu'ils commettent sont accompagnés de circonstances on ne peut plus atroces; en effet pour obtenir que leurs malheureuses victimes indiquent où est leur argent, ils leur appliquent du feu sous la plante des pieds ou sur les autres parties du corps les plus sensibles. Ils viennent de faire subir cette douloureuse opération à une dame qui habitait une maison de campagne dans laquelle ils ont pénétré.

Dans les environs de Pradix et de Vich, on a trouvé deux cadavres percés de coups. Le dernier, qui était près de Centellas, est celui d'un prisonnier que l'on conduisait d'un village à un autre, et qui a été assassiné par les paysans préposés à sa garde. Il est très-probable que les auteurs de ce meurtre, qui a été commis sous prétexte que le prisonnier voulait s'échapper, resteront impunis, puisque c'était un negro.

Malgré l'activité que déploie la police, elle n'a encore pu se saisir que de don Francisco Sagrista, qui fut régidor de Manresa. N'ayant pu parvenir à arrêter aucun des régidors de 1823 qui avaient pris la fuite, elle s'occupe de faire inventorier et séquestrer tous leurs biens.

Madrid, le 10 juin.

Les mouvemens du bas Aragon, et une tentative que vient

de faire le curé Mérino en se présentant en armes dans les bois de Soria (les Pinarés de Soria) sont, dit-on, l'effet des manœuvres de la mêmeunte apostolique, dont le but principal paraissait être un soulèvement contre l'armée française; mais heureusement ses efforts ont été infructueux sur tous les points.

Les gardes-du-corps français continuent toujours à faire le service auprès de la famille royale à Aranjuez. On a passé avant-hier la revue des gardes-du-corps espagnols; ils étaient au nombre de 70 à 80, parfaitement armés et équipés.

Dans la nuit du 7, l'on a fait plus de 500 arrestations; c'est une espèce de *presse* de gens sans aveu, connus parmi nous sous le nom de *levas*. Quelques-uns des arrêtés ont été élargis le lendemain en donnant des renseignemens sur leur conduite et sur leurs moyens d'existence; les autres seront destinés aux armées de terre et de mer, et le plus grand nombre aux galères. Aujourd'hui en doit encore continuer ces arrestations, et, à l'heure qu'il est (neuf heures du soir), plus de vingt personnes sont déjà arrêtées. On dit qu'une grande partie de ces gens sont des misérables sur lesquels comptait le parti qui aurait voulu opérer un mouvement dans l'état pour la cause de l'absolutisme.

— Voici ce que l'on mande d'Aranjuez, en date du 8 :

S. M. a pris en considération deux réclamations de la plus haute importance. La première, du commerce de Cadix, expose à S. M. qu'une grande partie des fortunes de cette ville commerçante a été perdue par l'emploi qui en avait été fait dans l'achat de biens nationaux qui ont été remis à leurs anciens propriétaires sans aucun remboursement pour les améliorations faites à ces biens, qui, pour la plupart, étaient plus importantes que les biens eux-mêmes; le commerce de Cadix demande que les possesseurs des biens aient à lui rembourser le montant de ces améliorations. La seconde est des acquéreurs de majorats, qui ont aussi été rendus à leurs anciens propriétaires en vertu du décret du 12 mars dernier, sans que ceux-ci aient remboursé le prix qu'ils en avaient reçu. Ces deux demandes ont été renvoyées au conseil d'état qui s'en occupera sous la présidence de M. Ugarte.

(Cette nouvelle mérite confirmation.)

On s'est avisé d'un singulier moyen pour recruter l'armée espagnole; des officiers de police, appuyés d'alcades, parcourent les rues et pénètrent même dans les maisons, enlevant tous les individus sans état, et on les dirige ensuite sur les cadres des divers régimens.

Le général Grimarest, qui vient d'être remplacé par le comte d'Espagne dans le commandement de l'Aragon, reste à Barcelonne sans emploi.

### PRUSSE. — Berlin, le 9 juin.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Notre gouvernement vient de terminer une importante opération financière. Voici en quoi consiste cette opération :

Jusqu'à présent il avait été ordonné que les sommes allouées chaque année au fonds d'amortissement, seraient employées à l'achat de papiers d'état, d'après le cours que ces papiers avaient à notre bourse. De cette manière on parvenait à un amortissement successif. Ces achats cessent désormais tout-à-fait. Le roi vient d'ordonner, par un écrit émané du cabinet, et adressé à l'administration générale de la dette publique, que les billets du trésor à acquérir par le fonds d'amortissement pour les sommes déterminées d'avance, seront désignés à l'avenir par la voie du sort, une fois par semestre. La caisse d'amortissement fera dans chaque semestre l'acquisition des billets pour un demi-million de rixdallers, dont le capital, d'après sa valeur nominale, sera acquitté au commencement de janvier et de juillet de chaque année aux porteurs des billets désignés par le sort. Ceux de ces porteurs qui ne se présenteront pas pour toucher leur capital, ne pourront plus exiger d'intérêts.

Cette opération a produit de suite une influence très-favorable sur nos effets publics; et cela devait être, parce que ceux des porteurs originaires des billets du trésor,

qui les avaient achetés dans le tems au taux de 60 à 70 pour cent, se trouvent dans l'heureuse position de toucher leur capital d'après sa valeur nominale, et de gagner ainsi, indépendamment des intérêts, trente à quarante pour cent. Le taux actuel de ces billets du trésor est à 95, et il est facile de prévoir que sous peu ils seront au pair.

Cologne, le 17 Juin.

On a publié ici l'ordre du cabinet ci-dessous, qui a été adressé à M. de Schuckmann, ministre de l'intérieur et de la police :

« J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de remarquer que dans les provinces du Rhin, les communes d'un ou de plusieurs arrondissemens se réunissent pour faire ensemble des représentations sur une affaire qui les concerne en commun, et qu'ils les remettent ensuite munies de signatures qui remplissent des feuilles entières. Cela ne peut arriver que d'après une invitation de la part d'une commune ou de son chef à prendre part à ces représentations; après quoi on recueille des signatures et l'on prend d'autres mesures semblables, qui ne peuvent être permises. Si une commune a quelque pétition à présenter, elle doit le faire pour elle seule, comme tout autre pétitionnaire. Mais il est contraire aux réglemens de police, qu'elle engage d'autres communes à se joindre à elle. Je vous charge en conséquence d'adresser à ce sujet un réglement général au premier président des provinces du Rhin, afin de réformer cet abus.

« Berlin, le 11 mai 1824.

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

ANGLETERRE. — Londres, le 18 juin.

— On dit, mais nous ne savons pas sur quel fondement, que des lettres particulières de Saint-Thomas annoncent qu'on y a reçu la nouvelle que le président Bolivar a été défait par les royalistes; et que ces derniers sont maîtres de Lima. Nous donnons cette nouvelle comme elle nous est parvenue; on n'y ajoute pas foi à Londres.

Une autre nouvelle, qui probablement n'a pas plus de fondement, annonce que le roi Ferdinand a transmis à notre gouvernement la reconnaissance de l'indépendance des colonies de l'Amérique Méridionale.

(Courier.)

— Nous avons reçu de Savannah, par le brick la *Panthea*, les journaux jusqu'à la date du 7 mai. Ils contiennent le récit officiel suivant : Le 4 avril, le *Bolivar* et le *Boyaca* ayant signalé un gros bâtiment qu'ils reconnurent être la corvette espagnole la *Cérés*, lui donnèrent la chasse, l'atteignirent et lui livrèrent un combat, après lequel elle se rendit. La *Cérés* était armée de 36 pièces de 18, de deux autres plus fortes, et avait à bord 326 hommes. Le *Bolivar* était armé de 22 caronades, et avait 156 hommes d'équipage; le *Boyaca* était monté par 140 hommes et portait 20 caronades. La *Cérés* a eu 30 hommes tués et 60 blessés, dont trente sont morts ensuite; le *Bolivar* n'a eu aucun homme tué et a eu 4 blessés; le *Boyaca* compte seulement un blessé. L'éditeur de la gazette de Pensacola, en rapportant le détail de ces faits, parle avec éloge des bons traitemens que les officiers espagnols ont reçus des Colombiens, et remarque que les officiers ont été regardés comme des hôtes plutôt que comme des ennemis.

— Suivant une lettre de la Havane, du 3 mai, le gouvernement mexicain a défendu toute communication entre ses ports et ceux de la Havane; cette mesure porte un coup mortel au commerce de cette place. On y attend avec beaucoup d'impatience l'avis de la reconnaissance de l'indépendance des nouveaux états de l'Amérique du Sud; si cette mesure était différée, l'Espagne perdrait nécessairement toute puissance dans l'île de Cuba.

— D'après ce que dit un journal de New-York, du 14 du mois dernier, il paraît que les possessions portugaises en Afrique ont secoué le joug de la mère-patrie, et qu'elles se sont déclarées pour le gouvernement impérial du Brésil. Il n'est arrivé aucune nouvelle de cette nature en Angleterre par la voie de l'Europe.

(Courier.)

« Le *National Intelligencer* annonce que le sénat américain s'occupe de la convention conclue avec la Grande-Bretagne au sujet de la suppression de la traite, et qu'on a supposé à tort que cette convention avait rapport à la concession mutuelle du droit de visite.

D'après les lois existantes, dit ce journal, le droit de visite est un droit de guerre, et les pirates étant en guerre avec tout le genre-humain, le droit de visiter tous les bâtimens soupçonnés de piraterie appartient à toutes les nations.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne, en proscrivant la traite comme piraterie, ont déclaré ennemis du genre-humain les citoyens des deux états qui s'occuperaient de ce commerce. Si ce délit était reconnu piraterie par toutes les nations, tous les commandans de marine, de quelque nation qu'ils fussent, auraient le droit de visiter et de s'emparer des bâtimens négriers.

Le but de la convention dont il est ici question est d'autoriser les officiers de marine des deux nations à saisir les bâtimens appartenant à l'une ou l'autre qui s'occuperaient de la traite, et à les envoyer devant les tribunaux, non pas du capteur, mais du bâtiment capturé. Le droit de visite n'est accordé qu'autant que l'exige la saisie du bâtiment.

— S. Exc. le comte de Ludolf, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Deux Siciles, auprès de S. M. B., a, conjointement avec M. N. M.

Rotschild, déposé à la banque l'obligation signée par S. M. le roi des Deux Siciles pour un emprunt de de 2,500,000 liv. sterl. (62,500,000 f. environ) contracte avec M. C. M. Rotschild de Naples.

— Il a été tenu hier, dans une taverne de Londres, une assemblée d'un caractère remarquable : il s'agit de former une société pour aviser aux moyens de faire cesser les traitemens cruels envers les animaux. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Plusieurs membres du parlement, et entr'autres M. Buxton, M. Martin et sir James Makintosh, étaient présens, et ont beaucoup parlé en faveur de ce projet.

— Le fameux Rössini vient de déployer un genre de talent qu'on ne lui connaissait pas. Mme. Debeguis s'étant trouvée subitement indisposée, et les répétitions de la *Donna del Lago* étant menacées d'une interruption, l'auteur a chanté lui-même, et avec un grand succès, tout le rôle de cette cantatrice.

— Voici la proclamation du nouveau *Mathurin Bruneau* de ce prétendu dauphin de France dont nous avons parlé hier.

Moi, Louis-Charles, duc de Navarre, dauphin de France, j'annonce aux citoyens des États-Unis que je possède des preuves suffisantes que je suis fils de Louis XVI, et que je viens de m'échapper des mains de ceux qui m'ont retenu jusqu'à ce moment prisonnier dans l'île de Cuba. J'ai l'intention de faire imprimer une histoire abrégée des différens événemens de ma vie, et elle sera rendue publique, afin de repousser les efforts de tous les calomnieux. Si je suis un imposteur, qu'on me transporte en France, afin d'être jugé par les lois du royaume; mais si ma réclamation est juste, quel honneur ne sera-ce pas, Américains, de rendre à la France l'héritier légitime d'un roi auquel elle a de si grandes obligations, et qui ne chercherait qu'à donner la paix au monde, et à faire le bonheur de la république! La détresse à laquelle je suis réduit, après un long voyage, m'oblige d'avoir recours à l'assistance de la nation. Les personnes qui consentiront à me secourir sont priées de passer chez Mde. Nardin, vis-à-vis le marché du Centre, avenue de Pensylvanie.

CHARLES X, roi de France.

— Il paraît que le nouveau tarif des droits d'entrée a été adopté par les deux corps législatifs des États-Unis. Le *Morning-Chronicle*, en publiant cette pièce, ajoute les réflexions suivantes : « Ce tarif produira une forte sensation dans nos villes manufacturières. Les impôts exorbitans sur tous les objets de nos fabriques encouragera la contrebande, qui se fera du Canada et des Indes occidentales; l'effet en sera de démoraliser les Américains, mais nous craignons que cette mesure ne soit très-préjudiciable à l'Angleterre. Nous la devons, en grande partie, à l'avidité de nos cultivateurs qui ont forcé toutes les nations agricoles de devenir manufacturières, en excluant les produits de leur sol de nos marchés. C'est ainsi que nos pauvres et malheureux artisans, par suite de la fermeture successive de nos marchés, sont forcés de travailler pour un salaire toujours diminuant, en même temps que la loi sur l'importation des grains les contraint de payer deux fois autant pour leur nourriture, que payent les habitans d'autres pays. »

— Dans la dernière séance du parlement, M. Brougham a traité une affaire assez délicate : il s'agissait de la continuation de la traite par les Français, malgré les traités conclus par le gouvernement. La correspondance relative à ce sujet, et présentée au parlement par M. Canning est encore venue à l'appui des assertions de M. Brougham. Ces représentations fréquentes n'ont eu aucun résultat; on continue d'armer des négriers français, et des cargaisons entières d'esclaves ont été transportées dans les colonies, sous le pavillon français; on sait même que 200 nègres ont été renfermés dans la cale d'un bâtiment de 75 tonneaux. Tous ces faits ont été communiqués aux autorités françaises, qui n'ont pris aucune mesure pour y remédier.

CHAMBRE DES COMMUNES. Séance du 18.

M. W. Smith présente une pétition signée par 12,000 sujets britanniques, professant d'autre culte que l'anglican. Ils demandent la révocation des lois intolérantes qui les déclarent inhabiles à aucun emploi public, et les réduisent à la qualité d'étranger dans leur propre pays.

M. Robertson prétend que l'on ne pourrait accueillir les doléances de ces dissidens, sans danger pour la religion établie.

Sir Francis Burdett présente une pétition de même nature, au nom de l'association catholique d'Irlande. Il réclame contre l'oppression inique sous laquelle le fanatisme protestant fait gémir les six-septièmes de la population de cette île, et y entretient le germe d'un mécontentement si général, qu'il doit en résulter, un jour quelque catastrophe. Déjà les deux partis sont en présence; tandis que l'association catholique réclame contre l'oppression, voici l'association orangiste qui demande que de nouvelles rigueurs acheminent d'accabler les catholiques.

Il est décidé que la pétition sera imprimée et distribuée.

M. Lennard présente une pétition, qui appartient encore à la même catégorie. C'est celle des catholiques du comté de Monaghan qui demandent à jouir des droits civils comme les autres sujets du roi.

La pétition est déposée sur le bureau.

Sur la demande de M. Canning, la chambre se forme en comité général, pour entendre un rapport de ce ministre sur le traité conclu récemment avec le roi des Pays-Bas, au sujet des échanges de possessions qui ont eu lieu dans l'Inde. Son Exc. avance que ce traité doit procurer une grande extension au commerce anglais.

M. Hume soutient que l'Angleterre a donné à la Hollande plus qu'elle n'en a reçu.

M. Robertson est du même avis. Il regarde la cession de Beucolen comme extrêmement préjudiciable au commerce de l'Angleterre avec la Chine.

La chambre décide que le comité chargé de l'examen de ce traité lui fera son rapport dans une séance prochaine.

FRANCE. — Paris, le 20 juin.

On lit dans le *Mémorial bordelais* du 17 de ce mois :

« Un grand nombre d'officiers espagnols, prisonniers de guerre, ayant appris sur la frontière que leurs camarades avaient été incarcérés à la Corogne et à Bilbao, n'ont pas osé continuer leur route et sont rentrés dans l'intérieur; plusieurs d'entre eux sont arrivés ici. Cette mesure d'arrêter les prisonniers revenant dans leur patrie, a été ordonnée par le sur-intendant général de la police, afin que les parjures qui se trouvent compris dans les exceptions de l'amnistie, ne puissent échapper au glaive des lois; mais aussitôt que les détenus auront prouvé qu'ils n'appartiennent à aucune des exceptions, ils obtiendront leur liberté. »

— Leurs altesses royales *Monsieur, Madame*, Mgr. le duc d'Angoulême et madame la duchesse Berri ont suivi à pied la procession de la paroisse royale de Saint-Germain l'Auxerrois.

L'infant don Miguel a suivi avec L. A. R. la procession jusqu'à son retour à St. Germain l'Auxerrois.

— *L'Etoile* en répondant à un article du *Journal des Débats*, contient ce passage remarquable : « Quant au refus du portefeuille des affaires étrangères, nous ne prétendons pas être dans le secret des ministres, comme le journal qui se faisait appeler le journal de la trésorerie, le prétendait autrefois, mais nous croyons pouvoir affirmer qu'aucun ambassadeur ne l'a refusé, parce qu'il n'a été offert à aucun. »

Du 21. — Dans la séance de ce jour M. de Martignac a fait à la chambre des députés son rapport sur le supplément de crédits à accorder pour l'exercice de 1823. On y voit quant aux dépenses extraordinaires que le ministère des Affaires étrangères a excédé d'un million le crédit accordé à son département; celui de l'intérieur a excédé le sien de 640,992 fr.; celui de la marine de 14 millions; celui des finances a dépassé de beaucoup aussi son crédit. On compte dans cet excédant 11,877,731 fr. à titre d'avances faites au gouvernement espagnol. L'excédant de la dépense du ministère de la guerre sur son crédit est de 83,672,000 fr.

#### INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 23 juin.

Le gouvernement vient d'approuver l'entreprise des travaux d'endiguement du canal de Rozendaal et Stembergen. Les avantages qui résulteront de cette entreprise pour le dessèchement des marais, l'agriculture et la facilité du commerce avec les parties jusqu'à présent les plus isolées du Brabant septentrional, sont incalculables.

Liège, le 24 juin.

« Pour éviter les retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnements qui expirent au 30 juin. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11.50 francs, pour les autres villes du Royaume. Le prix des annonces est de deux sous par ligne. »

— Malgré les attaques qu'a essuyées l'enseignement universel, le système de M. Jacotot se propage; et tout récemment encore M. Ouwerx a ouvert un cours de langues à Gand, d'après ce procédé. (*Journal de la Belgique.*)

— Les gazettes américaines annoncent une nouvelle espèce de bateau à vapeur sans ébullition, et par conséquent sans aucun danger.

— Le prince Alex. Galitzin ayant demandé sa démission du ministère du culte et de l'instruction publique, l'empereur de Russie la lui a accordée et l'a remplacé dans ses fonctions par l'amiral Schishkow. Le prince Galitzin abandonne aussi toutes ses autres fonctions à l'exception de celles de directeur général des postes.

— Quelques journaux français ont déjà plusieurs fois averti le public des variations d'acception que beaucoup de mots ont subies dans le langage de quelques hommes; mais il faut convenir que toutes les règles de l'antiphrase ne suffiraient pas pour expliquer le vrai sens du rapport qui vient d'être fait à la chambre des députés de France par M. de Martignac. Rien de plus curieux surtout que la partie de ce rapport, insérée dans *L'Etoile* d'hier, pour justifier les

dépenses du service extraordinaire. On assure que c'est sans ironie que M. de Martignac a tenu à ses confrères le langage suivant : « Aucun de vous n'a oublié l'état de déchirement et de convulsion où se trouvait l'Espagne à la fin de 1822. »

« Victime des factions et de l'anarchie, le monarque que le sang de nos rois lui a donné, avait vu son trône renversé, sa liberté ravie, sa vie menacée. »

« Le mal était à son comble; l'intervention de la France était devenue indispensable pour son honneur et pour sa sûreté; elle fut résolue, et vos acclamations accueillirent la parole royale qui vous annonça cette résolution. »

« Il fallait des sacrifices pour consommer cette grande et généreuse entreprise. Vous accordâtes, sans hésiter, ceux qui vous furent demandés. »

« Le roi a rempli sa promesse; son fils à franchi les Pyrénées à la tête de cent mille Français, et vous savez Messieurs, quel spectacle inattendu a offert à vos yeux cette guerre sans modèle : une armée étrangère, apportant avec elle l'ordre et la paix!!! Réédifiant au lieu de détruire, remplaçant l'anarchie par le règne des lois!!! Le pouvoir arbitraire par l'autorité légitime, et faisant à la fois chérir par le peuple sa loyale sagesse, et admirer par l'ennemi sa brillante intrépidité. »

« Aujourd'hui, Messieurs, que ces grands résultats sont accomplis, et que nous avons payé le tribut d'une juste reconnaissance, d'autres devoirs nous attendent etc. »

— Dans une notice publiée dernièrement sur la statistique de Lyon, nous trouvons ces détails qui nous ont paru assez intéressants pour être offerts à nos lecteurs.

La soie est la matière la plus importante de l'industrie manufacturière de Lyon. En 1789, cette ville employait dans ses fabriques environ 9,000 balles de soie, dont un tiers était produit par la France; elle tirait le reste de l'Italie, du Levant et de la Chine. La valeur totale de ces soies pouvait s'élever de 24 à 25 millions; il existait alors dans la ville près de 60,000 ouvriers, et plus de 15,000 métiers; mais il y en avait moins de 10,000 en activité. Ces métiers étaient des machines grossières et compliquées, celles pour les tissus à fleurs et à dessins étaient chargées de pédales et de cordages. Pour les mettre en mouvement il fallait deux personnes. Des ouvrières, qu'on appelait *tireuses de lacs*, étaient obligées de conserver, pendant des journées entières, des attitudes forcées qui ne tardaient pas à altérer leur santé, et finissaient par abrégier leur vie. Un ouvrier, M. Jacquart, a inventé et fait substituer à cet appareil lourd et imparfait, un métier léger, simple, peu coûteux, au moyen duquel un seul ouvrier fait des tissus façonnés avec autant de facilité que s'il fabriquait une toile unie. La quantité de soie qui s'emploie dans ces ateliers est au moins double de celle qu'on y mettait en œuvre avant la révolution; et ce qui n'est pas moins important la moitié de cette soie est d'origine française. Sous la république et particulièrement sous l'empire, Lyon, malgré l'état de guerre, sortit de ses ruines; le travail et l'industrie vinrent de nouveau habiter cette cité commerçante et populeuse; en 1801, il y avait déjà 7,000 métiers; il en existait 26,000 en 1821, et le nombre en est encore plus grand aujourd'hui. Lyon porte en ce moment les signes les plus évidens de prospérité; des maisons, des rues tout entières ont été bâties depuis quelques années. En 1820, on n'y comptait que 130,000 habitants; aujourd'hui Lyon, en y comprenant ses faubourgs, renferme une population de 170,000 individus.

— La république des Etats-Unis est dans le nouveau monde ce qu'est dans l'ancien, la grande autocratie moscovite : l'une et l'autre prennent chaque jour des accroissements inaperçus et augmentent leur puissance par la propagation de la civilisation chez des peuples jusqu'à présent ignorés ou comptés pour peu de chose dans les considérations politiques. Les Sauvages de l'intérieur des terres du vaste continent de l'Amérique du Nord, viennent successivement s'offrir au joug bienfaisant d'une administration libérale et d'une législation équitable. On apprend que depuis peu la tribu des Ottawas et d'autres peuplades sauvages ont demandé au président des Etats-Unis les moyens de s'organiser en société régulière.

Liège, le 24 juin 1824.

Pas mal, pas mal, rédacteur. Comment donc; vous m'insérez tout du long! Allons je l'avais dit, vous vous perfectionnez. A ce mot vous m'avez reconnu. Eh! bien oui, c'est moi, l'homme au chapeau de paille, le voyageur enthousiaste, moi François Ieblanc, l'observateur ami du perfectionnement, qui n'ai plus aucune raison de vous cacher mon nom, puisque vous me faites si bon accueil.

Je le répète, je ne puis trop admirer comme tout se perfectionne dans ce monde, et comme je participe moi-même au mouvement général. Qui l'eût dit que moi, dont la pensée, depuis vingt ans muette et solitaire, se confiait avec crainte à l'intimité du carnet, j'irais jusqu'à braver les dangers de l'impression, jusqu'à affronter le grand jour de la publicité? L'en suis là cependant; et j'avais quarante ans quand cela m'arriva! n'importe; grâce à vous me voilà

lané, décidément je me constitue écrivain en disponibilité, journaliste en service extraordinaire.

Pénétré des devoirs de ma nouvelle mission, je voulus faire ma ronde dimanche dernier et je commençai par le Quai de la Sauvenière. J'y médiais, (car que faire au Quai de la Sauvenière à moins qu'on n'y médise?) et c'était de vous, rédacteur. Quoi! me disais-je, lorsqu'il s'agit d'ouvrir les deux yeux sur le lieu de la scène pour que les observations se présentent d'elles mêmes, on ne parlera pas des promenades? ces gens-là n'ont donc pas le tact de leur état? en conscience il était tems que j'arrivasse.

Or, qu'ai-je remarqué? Faut-il vous le dire? peu de choses parfaites, beaucoup à perfectionner. Vous répondez que c'est mon refrain, que je suis trop exigeant peut-être; pas du tout, et voici qui vous le prouvera. Aussi long-tems que le quai de la Sauvenière était une innovation, je le défendais de toutes mes forces; je me tuais, à dire qu'à tout prendre, mieux valait une promenade que la fange qui gissait dans ce lieu. Mais depuis que les adversaires, que je combattais alors, ont pris la douce habitude d'aller y promener leur digestion, depuis que les agrémens du quai sont passés pour eux en force de chose jugée, nous avons changé de rôles: ce sont eux qui ne voient plus les défauts que le tems a effacés, c'est moi qui leur fais voir qu'il est toujours à désirer qu'on perfectionne une première amélioration. C'est ainsi que je me demande si je serai éternellement condamné, en ma qualité de corps opaque, à faire de l'ombre aux arbres de notre promenade, sans que je puisse leur demander jamais de me rendre le même service. Je sens que dans l'état actuel des choses il est difficile que, de long-tems, il en soit autrement sur une bonne partie du quai, car tout est calculé de manière qu'il faudrait que le soleil se levât au pôle arctique pour que les promeneurs fussent à l'abri de ses rayons. Un jour cependant que toutes les anciennes mesures auront disparu, ne pourrait-on pas en venir à mettre le pavé du côté de la rivière et deux rangées d'arbres du côté des maisons? ne serait-ce pas un moyen de concilier l'utile et l'agréable? c'est un de ces questions à ma manière, où les bouleversemens ne sont comptés pour rien, que je m'adressais à moi-même et à laquelle j'allais réfléchir, au moment où je fus distrait de mes méditations et forcé de me ranger de côté. Deux élégantes passaient; leur taille était aérienne, elle aurait tenu dans mes dix doigts; par compensation, leurs chapeaux de paille offraient une circonférence telle que marchant de front, ils atteignaient des deux côtés les limites de la promenade. J'aime beaucoup les jolies femmes et les chapeaux à la bergère; mais ne trouverait-on pas prudent, dans une allée où la circulation n'est souvent pas trop aisée, d'écrire sur le poteau que les chapeaux qui auront plus de trois pieds de diamètre ne pourront pas entrer?

Cette réflexion ne m'appartient pas, elle est d'un jeune homme qui marchait derrière moi avec un de ses amis. Cet incident nous fit lier conversation. Mon observateur montrait une gaîté caustique, il avait quantité de bons mots à sa disposition et maniait fort joliment le calembourg. Mais je remarquai, avec quelque peine, qu'il avait d'autant plus d'esprit que nous avions plus de promeneurs autour de nous; la vivacité de sa conversation croissait en raison inverse de la distance des groupes qui s'avançaient, et c'était toujours au moment où la foule nous pressait que d'une voix sonore il lançait le trait saillant et l'épigramme décisive. Ce besoin de publicité me fit croire que mon voisin pouvait être né pour l'état de journaliste, et je me promis de le cultiver.

Nous étions arrivés à travers un soleil ardent jusqu'aux arbres du quai d'Avroy; là au moins on est sûr d'avoir de l'ombre de quelque part. Mon jeune compagnon eut la fantaisie de s'asseoir. J'approuvai la proposition, c'était le moyen de faire mes observations d'une manière plus posée. J'avoue que ce n'est pas sans une espèce d'émotion que je vois ainsi tout les rangs se confondre sur les bancs de notre promenade; cette élégante, qui étale ses bijoux assise dos-à-dos avec un pauvre qui demande l'aumône, offre un tableau touchant des sociétés humaines. Mais pourquoi faut-il que nos bancs, qu'on prendrait sans leur faire tort pour de simples barrières, n'aient pas reçu le moindre perfectionnement depuis leur antique existence? une poutre appuyée sur deux pierres offre, il faut en convenir, un ornement d'une simplicité presque antédiluvienne. Je n'oserais pas aller jusqu'à demander l'élégance des canapés de bois qui ornent les allées de Spa, mais au moins pourrait-on nous donner de quoi nous appuyer le dos le plus économiquement possible. J'aurais bien encore quelque proposition à faire, pourvu qu'on ne crie pas à l'innovation et à l'impossible.

Dans la plupart des grandes villes les promenades sont affermées à des loucuses de chaises qui exploitent cette petite industrie pour les plaisirs et la commodité du public.

De cette manière, tout le monde vient à la promenade, les uns comme acteurs, les autres comme spectateurs; moyennant la modique somme de 10 centimes, je veux dire de 4374 cents suivant le système perfectionné, tout le monde est sûr de trouver à se reposer; et on finit par former une assemblée en plein vent qui offre mille attrait. Je mets en fait que si nos promeneuses savaient tout le parti qu'on peut tirer d'une chaise, soit pour laisser involontairement apercevoir un petit pied, soit pour appuyer négligemment un joli bras qu'on vient par hasard de dépouiller de son gant, soit pour se voir entourées d'un cercle d'admirateurs aux yeux de leurs rivales, elles me feraient élever une statue en reconnaissance de l'initiative que je viens de prendre sur cette importante question.

Il est un autre usage non moins utile qu'on semble avoir oublié chez nous: c'est d'arroser la terre au lieu et aux heures de la promenade. Ce perfectionnement ne nécessite pas de grandes dépenses; et quand il faudrait en venir jusqu'à mettre une imposition sur les promeneurs, je déclare, pour ma part, que la considération de mon chapeau de paille et de ma redingote d'été, qui souffrent cruellement de la poussière, me porterait à faire les plus grands sacrifices; je suis sûr que plus d'une mère de famille calculant les frais de toilette de sa fille serait de mon avis. J'ai toujours vu la fraîcheur qui s'élevait de cette rosée artificielle, exciter un murmure d'approbation dans la foule, et le porteur d'eau bien lourd et bien noir, qui les bras croisés sur sa large poitrine, précédait le tonneau bienfaiteur, être accueilli sur son passage comme l'aurore aux doigts de rose.

Je finis; car il y a des gens qui vont me trouver d'une longueur insupportable. Figurez-vous qu'on a reproché à ma lettre sur les chapeaux d'être assez diffuse pour vous faire faire la révérence par vos abonnés. Il est de vos lecteurs qui sont décidés à ne vous tenir compte que de la précision de l'état civil et du laconisme de la *taxe du pain*. Rude métier, rédacteur, que d'être tenu d'amuser le public pendant six jours de la semaine, dans un espace donné.

Votre tout dévoué

FRANÇOIS LEBLANC. *L'Esprit*

#### LOGOGRIPE.

Lecteur, mon nom se donne à ta femme, à ta mère, Ote-moi tête et queue, et je deviens ton père.

— Le mot de la dernière charade est *Demain*.

#### BOURSE D'ANVERS. — Du 23 juin.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations. Il y avait cependant plus d'acheteur qu'hier pour les métalliques à terme.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 314 p. 010 d'avance; le Londres n'a pas éprouvé de demande; le Paris court s'est fait au pair, les deux mois à 518 p. 010 de perte, et les trois mois à 718 p. 010; il ne s'est rien traité en Francfort; le Hambourg reste rare et demandé.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 150 balles café Brésil, en divers lots, de 38112 à 39 cents.

On a payé fl. 17 518, pour 100 caisses sucre Havane Blond, en entrepôt.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 22 juin.

Décès: 1 homme, 1 femme, 2 garç., 1 fille; savoir:

Joseph Letang, âgé de 46 ans, ouv. drapier, rue Grande-Nassarus, n. 1338, célibataire.

Marie Deveux, âgée de 67 ans, sans prof., faub. St-Léonard, n. 219, épouse de Michel Delhaise.

Mariages: 1; savoir: *Entre*

Charles-Ferdinand-François-Denis Delamotte, marchand horloger, rue Pont-d'Isle n. 1 et Marie-Jeanne-Albertine Dornal, sans prof., rue d'Avroy, n. 534.

Du 23 juin.

Naissances: 2 garç., 2 filles.

Décès: 1 fille, 1 femme; savoir:

Isabelle-Thérèse-Catherine-Josphine-Léonardine Jardon, âgée de 48 ans, rentière, rue de la Syre.

Mariages: 7, savoir:

Thomas Montulet, tisserand, rue Roture, n. 981, et Geneviève Sneyders, journalière, même rue, n. 979.

Dieudonné-Louis Cajot, tisserand, rue derrière les Potiers, n. 622, et Anne Limbor, journalière, rue des Recolets, n. 443.

Jean-Jacques-Joseph Simon, tisserand, rue Terre-en-Bèche, veuf de Marie-Marguerite Daubiermont, et Marie-Anne Deby, journalière, rue Roture, n. 1100, veuve de Louis Denis.

Robert-Joseph Debay, cultivateur, à la Boverie, n. 78, veuf d'Anne Marie Piette, et Catherine Serexhe, revendeuse, faub. St-Léonard, n. 154.

Joseph Dethier, milicien à la 11<sup>e</sup> division en garnison en cette ville, et Marie-Thérèse Mouton, jardinière, quai d'Avroy, n. 193.

Jacques Warlet, cordonnier, rue devant les Recolets, n. 438, n. 438, et Anne-Joséphine Guerette-dit-Wex, faiseuse de dentelles, rue des Tourneurs, n. 230.

Barthélemi-Joseph Chantraine, écrivain, rue des Tourneurs, n. 235, et Marie-Elisabeth Jamblin, rue du Pont, n. 908.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire Marché au Bois; à Maëstricht chez M<sup>de</sup>. vuvé Lelebyvre Renard, libraire; et chez les directeurs de postes.